



CIAS du 22/01/13 : BUDGET

(par Anne TANGUY, CGT, pour l'animatrice intersyndicale de la Commission Permanente)

Vous pouvez constater, Madame la Ministre, que nous avons volontairement inversé les interventions car habituellement, lors des CIAS dits « budgétaires », l'animatrice de la CP Budget ouvre les débats en faisant la synthèse des revendications portées par les commissions thématiques, et chaque co-animateur apporte l'éclairage nécessaire à la bonne compréhension des enjeux posés.

Premièrement, la date de ce CIAS ne permet plus la concertation sociale sur la hauteur des crédits inscrits en loi de finances 2013 et nous le déplorons vivement.

Deuxièmement, nous avons fait le choix de vous interpeller sur nos exigences budgétaires unitaires présentées lors du CIAS de juin 2012, toujours au cœur de notre démarche syndicale aujourd'hui.

L'éclairage apporté par chaque co-animateur sur chacun des dossiers est nécessaire à la bonne compréhension des enjeux posés et permet de prendre conscience des besoins des agents.

Sur la question budgétaire, aujourd'hui, nous constatons que le fossé se creuse entre les orientations gouvernementales annonçant le changement et leurs applications inscrites en loi de finances qui en sont loin. Les crédits inscrits en LFI 2013 ne correspondent pas aux attentes des personnels. Comparé à l'exercice 2012, le niveau global des crédits ne fait pas le compte, il manque 15M€ en AE et 13M€ en CP pour pérenniser convenablement les prestations existantes, sans compter la taxation et s'y ajoute l'amendement gouvernemental de 350 000€.

Le ministre du budget ne peut plus invoquer la sous consommation des crédits sociaux interministériels pour réduire l'enveloppe d'une année sur l'autre :

- ▲ Le sérieux travail mené dans l'unité par les OS dans cette instance a permis qu'elle soit résorbée.
- ▲ En regard de la LFI ou des crédits disponibles, le taux de consommation de 98% est satisfaisant.

Quelle est la motivation de ce gouvernement qui réduit de 10% lors de la première année de son mandat le financement des actions existantes et refuse de prendre en compte la demande unitaire de crédits supplémentaires permettrait de répondre aux besoins des plus jeunes agents ?

Même si dans le contexte actuel, il ne fallait pas s'attendre à un abondement important des crédits sociaux, il est inacceptable que le budget 2013 soit en retrait comparé aux précédents. Faut-il rappeler que sur le plan de la fonction publique, les économies budgétaires induites par les suppressions d'emplois représentent 441 M€ et que du fait de l'extinction programmée du retour catégoriel aux agents, des économies substantielles seront réalisées par rapport à 2012.

Vous venez, Madame la Ministre, de déclarer tout récemment que malgré la crise et ses contraintes le gouvernement a la volonté d'affirmer ses ambitions à l'égard de la puissance publique et de ses représentants, les fonctionnaires. Vous affirmez également vouloir rompre avec l'idée que la fonction publique est une charge et qu'elle est au contraire une richesse pour notre pays, et avant tout une richesse humaine.

Vous avez souhaité donner la priorité à l'exemplarité des employeurs publics dans deux domaines en ouvrant des négociations sur l'égalité professionnelle et sur les conditions de vie au travail.

L'action sociale, collective ou individuelle, participe de ces deux domaines.

Madame la Ministre, comment allez-vous mettre œuvre des dispositifs favorisant l'égalité professionnelle, une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie familiale sans répondre aux besoins en matière de garde d'enfants et notamment en réservant des berceaux?

Comment allez-vous peser sur l'amélioration des conditions de vie au travail sans améliorer, entre autre, la participation de l'État employeur aux départs en vacances?

Comment allez-vous réduire les inégalités sociales entre les agents affectés en directions interministérielles sans conforter l'interministériel, sans viser une harmonisation par le haut des prestations sociales interministérielles ?

Les organisations syndicales estiment que ce gouvernement avait tout à gagner à augmenter les crédits sociaux interministériels, comme il a tout à gagner à pousser les feux d'une harmonisation des droits sociaux par le renforcement d'une politique interministérielle ambitieuse entre 2013 et 2015

C'est pourquoi les OS continuent de revendiquer :

- des crédits sociaux interministériels, au minimum à hauteur de la satisfaction des besoins exprimés et chiffrés au CIAS de juin 2012,
- le versement en 2013 par les ministères ou établissements publics des crédits correspondants à la consommation réelle des prestations interministérielles en 2012 et plus généralement le financement intégral des prestations perçues et la pleine utilisation de ces crédits transférés par l'action 2 du programme 148 (ASI),
- l'utilisation optimum des crédits fonds de concours qu'ils soient issus de report (près d'un million €) ou attendus en 2013.... ,
- un élargissement du nombre de bénéficiaires notamment de l'Aide au Maintien à Domicile,
- La mise en place d'une prestation études,
- une harmonisation par le haut des prestations sociales pour plus d'égalité,

Par ailleurs, nous attendons de votre part, aujourd'hui, une réponse sur la sécurisation des prestations d'actions sociales pour les agents de l'Etat. (urssaf)

Enfin, les organisations syndicales s'opposent au principe d'une taxation affectant les crédits sociaux et à toute mise en réserve.